

Liste des absences pouvant être accordées sur autorisation ou de droit

L'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels. Les autorisations d'absences sont à prendre au moment de l'évènement. Il n'y a pas de report possible.

Motif de l'absence		Durée maximale de l'absence	Observations	
Mariage	Agent	8 jours ouvrables	Sur présentation d'un justificatif	+ DELAI DE ROUTE (+1 jour si aller et retour entre 200 et 500 km ; + 2 jours si supérieur à 500 km)
	Enfant, enfant du conjoint, enfant recueilli	3 jours ouvrés		
	Père, mère, tuteur, tutrice, petits-enfants, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	2 jours ouvrés		
	Neveu, nièce	1 jour ouvré		
PACS	Agent	8 jours ouvrables		
Décès	Conjoint, enfant	8 jours ouvrés	Sur présentation d'un justificatif	
	Ascendant direct (père, mère)	5 jours ouvrés		
	Grands-parents, beaux-parents, petits-enfants	1 jour ouvré		
	Fère, sœur, beau-frère, belle-sœur	3 jours ouvrés		
	Oncle, tante, neveu, nièce	1 jour ouvré		
Hospitalisation d'un enfant ou du conjoint		1 jour ouvré	Bulletin d'hospitalisation	
Maladie très grave du conjoint		8 jours ouvrés	Certificat médical de présence indispensable	
Maladie très grave du père, de la mère, entraînant leur immobilisation		5 jours ouvrés	Certificat médical de présence indispensable	
Enfant malade (pour les enfants jusqu'au 16 ^{ème} anniversaire)		6 jours ouvrables (nombre doublé si l'agent élève seul ses enfants ou si son conjoint ne peut pas en bénéficier par son emploi) + 3 jours par enfant au-delà du premier	Certificat médical	
Déménagement de l'agent		2 jours ouvrés	Sur présentation d'un justificatif	
Maternité	Aménagement des horaires de travail à partir du 3 ^{ème} mois de grossesse	Dans la limite maximale d'une heure par jour	Visite médicale auprès du médecin de la médecine professionnelle obligatoire	
	Examen médicaux obligatoires : sept prénataux et 1 post natal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit	
Procréation médicalement assistée	Actes médicaux nécessaires pour la procréation médicalement assistée (art. L 1225-16 du code du travail)	Durée de l'examen	Autorisation accordée pour la mère. La personne liée à elle (mariage, pacs, vie maritale) bénéficie également d'une autorisation d'absence dans la limite de trois examens	
Naissance ou adoption		3 jours pris dans les quinze jours suivant l'évènement	Sur présentation d'une pièce justificative	
Congé de paternité		11 jours consécutifs (18	Demande à effectuer un mois avant	

	si naissance multiple)	la date de début souhaitée. A prendre dans les 4 mois suivant la naissance.
--	------------------------	---

Motif de l'absence		Durée maximale de l'absence	Observations
Juré d'assises		Durée de la session	Sur présentation d'une pièce justificative
MOTIFS RELIGIEUX	<u>Communauté arménienne</u> - Fête de la nativité - Fête des Saints Vartanants - Commémoration du 24 avril	Le jour de la fête ou de l'évènement	Autorisations susceptibles d'être accordées sous réserve des nécessités de service
	<u>Confession Israelite</u> - Chavouot - Roch Hachana - Yom Kippour	Le jour de la fête ou de l'évènement	
	<u>Confession musulmane</u> - Al Mawlid Ennabi - Aid El Fitr - Aid El Adha	Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage en plus ou en moins. Ces fêtes commencent la veille au soir.	
	<u>Fêtes orthodoxes</u> - Théophanie : * calendrier grégorien * calendrier julien - Grand Vendredi Saint - Ascension	Le jour de la fête ou de l'évènement	
	<u>Fête bouddhiste</u> - Fête du Vesak	La date de cette fête étant fixée à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées, sur demande de l'agent, avec un décalage de plus ou moins un jour.	